

Bilan de la session 2015

En préambule, le jury tient à souligner que l'examen a pour objectif de constituer un vivier de compétences pour les enseignements en Danse pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge. Il est donc impératif que les candidats quels que soient leur lieu ou leur discipline d'exercice se montrent en mesure de prouver qu'ils sont aptes à assumer un enseignement dans les classes à option facultative Art Danse et/ou la spécialité série littéraire Danse au lycée.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes débutant par un exposé du candidat de dix minutes, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes.

11 candidats ont envoyé un dossier dans les délais précisés par l'arrêté fixant les modalités d'organisation de la certification complémentaire. Le jury en a reçu 9 en entretien.

4 candidats ont obtenu une note supérieure à 10, et sont donc admis à l'examen.

Le rapport écrit, d'au plus cinq pages dactylographiées, précise d'une part, les titres et diplômes obtenus, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et présente, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels le candidat a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

Ce rapport gagnerait à être davantage construit afin de faire clairement apparaître une démarche d'enseignement en appui sur le pôle pédagogique et le pôle culturel. Le parcours personnel doit être une illustration de la formation du candidat et ne doit pas prendre la forme d'un catalogue d'expériences de type curriculum vitae. Il est bien entendu indispensable de veiller au soin de la présentation écrite au niveau de la syntaxe et de l'orthographe.

L'exposé du candidat prend appui sur sa formation, ses expériences, ses pratiques personnelles, ses publications... Il peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

La présentation orale n'apporte aucune plus-value si elle n'est qu'une simple redite du rapport écrit.

Il est conseillé de construire cette partie de l'entretien pour que, au travers de l'analyse de sa pratique, le candidat témoigne de sa capacité à se projeter dans un enseignement de spécialité. L'entretien doit enrichir le rapport et non en être une redite.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes, sa culture artistique et les principes

essentiels touchant à l'organisation de l'option choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements.

Au cours de cet échange, le candidat doit faire preuve de réactivité et répondre avec précision aux questions sur le versant fonctionnel et pédagogique. Au-delà de son expérience actuelle il doit pouvoir témoigner d'une ouverture culturelle, d'une capacité d'analyse, de sa prise de recul et des perspectives de travail envisagées avec les élèves. La connaissance de la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel est incontournable. Dans ce cadre, la notion de partenariat artistique doit être comprise par les candidats.

Afin de préparer l'examen, il est conseillé :

- D'entretenir une culture artistique et chorégraphique solide par une pratique personnelle engagée (stages de formation continue, stages des structures culturelles, spectacles, expositions, fréquentation des théâtres...)
- De s'informer sur le fonctionnement des classes de l'enseignement d'option ou de spécialité danse, de se déplacer dans les établissements, de solliciter des enseignants...
- De maintenir une veille documentaire (les sites académique, DAAC, Eduscol ...)
 - Réseau d'Education à la culture chorégraphique du CND : <http://aset.cnd.fr/>
 - Outils pédagogiques et vidéos en ligne : <http://www.numeridanse.tv/fr/>
 - Le portail interministériel de l'Education Artistique et Culturelle : <http://www.education.arts.culture.fr/>
- D'envisager des approches interdisciplinaires.